

DEC220839DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc Morand, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

## LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC200522DR02 du 07/02/2020 portant nomination de M. Marc Morand aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Marc Morand dans l'unité du CNRS n°7590, à compter du 01/02/2022.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.


Fait à Paris, le 10/02/2022

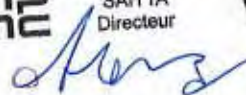
La déléguée régionale pour la  
circonscription Paris-Centre

  
Véronique DEBISSCHOP

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debiisschop

Le directeur de l'unité  
Antonino Marco Saitta

 Antonino Marco  
SAITTA  
Directeur







DEC220580DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Rodrigue Marquant, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7203 Intitulée Laboratoire des Biomolécules**

## LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC193250DR02 du 06/02/2020 portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Rodrigue Marquant dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 01/02/2022.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Le directeur de l'unité  
Olivier Lequin



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

La déléguée régionale pour la  
circonscription Paris-Centre

Véronique DEBISSCHOP

DEC220579DR02

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Zaina Elmir, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS**

## LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191618DR02 du 08/07/2019 portant nomination de Mme Zaina Elmir aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

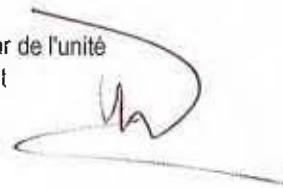
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Zaina Elmir dans l'unité du CNRS n°8553, à compter du 01/04/2022.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Le directeur de l'unité  
Cyril Imbert



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique DebiSSchop pour la  
circonscription Paris-Centre

  
Véronique DEBISSCHOP



**DEC220569DR02**

**Décision portant nomination de Mme Otilia De Oliveira aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du Cerveau**

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 nommant M. Thomas Prémat directeur de l'unité UMR8249 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08/09/2021 ;

Considérant que Mme Otilia De Oliveira a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm du 12/11/2012 au 14/11/2012 et du 26/11/2012 au 28/11/2012 ;

**DECIDE :**


**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Otilia De Oliveira, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du Cerveau à compter du 01/01/2022.

Mme Otilia De Oliveira exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Otilia De Oliveira est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2022

  
Le directeur de l'unité de l'UMR8249  
Thomas Prémat

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Vincent Croquette

Visa de la déléguée régionale du CNRS de Paris-Centre  
Véronique Debiisschop

  
Véronique DEBISSCHOP



## DEC221324PDT

Décision portant nomination de Mme Lucienne LETELLIER aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Mme Lucienne LETELLIER, Directrice de recherche émérite, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique du 01/09/2021 au 31/07/2024.


Sa mission a pour objet de traiter spécifiquement les allégations scientifiques au sein de la Mission à l'intégrité scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Lucienne LETELLIER demeure affectée à l'UMR9198.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2022



Le président-directeur général  
Antoine Petit

DEC220550INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Corinne Defrance aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8138 intitulée « Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe – SIRICE ».

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe - SIRICE » ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du SIRICE en date du 29 janvier 2021 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Fabrice Virgili, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe – SIRICE » à compter 26 mars 2021.

II. A compter du 1<sup>er</sup> février 2022, Mme Corinne Defrance, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2022.


**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**31 MARS 2022**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC220786INSHS

**Décision portant nomination de Mme Audrey Célestine, directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°2502 intitulée « Centre international de recherche sur les esclavages et sur les post-esclavages – CIRESC ».**

**LE PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191247DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 2002 intitulée « Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages - CIRESC » ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification de l'unité de service et de recherche n° 2002 intitulée « Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages - CIRESC » en unité d'appui et de recherche n° 2502 intitulée « Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages - CIRESC » ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**


A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, Mme Audrey Célestine, Maître de conférences à l'Université de Lille, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2502 intitulée « Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages - CIRESC », jusqu'au 30 septembre 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

7 - AVR. 2022



Le président – directeur général  
Antoine Petit

DEC220804INSHS

Décision portant nomination de Mme Vanina Bouté aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Anne-Valérie Schweyer aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE ».

**LE PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE »

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du CASE en date du 15 décembre 2021 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. A la date du 1<sup>er</sup> mars 2022, il est mis fin aux fonctions de Mme Dana Rappoport, en tant que directrice de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE ».

II. A compter de cette même date, Mme Vanina Bouté, Maître de conférences à l'Université de Picardie, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 septembre 2022.


III. A compter de cette même date, Mme Anne-Valérie Schweyer, Chargée de recherches au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 septembre 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

7 - AVR. 2022



Le président – directeur général  
Antoine Petit





## DEC221012INSU

Décision portant cessation de fonctions de Messieurs Michel CALZAS et Nadir AMAROUCHE et nomination de Monsieur Antoine GUILLOT et de Monsieur Olivier CHARADE aux fonctions de directeurs adjoints de l'UAR855 « Division Technique de l'INSU » (DT-INSU).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 portant notamment renouvellement de l'unité intitulée « Division Technique de l'INSU » (DT INSU) et nommant Monsieur Jean-Jacques FOURMOND directeur et Messieurs Michel CALZAS et Nadir AMAROUCHE directeurs adjoints de cette même unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS en date du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de Messieurs Michel CALZAS et Nadir AMAROUCHE, directeurs adjoints de l'unité susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Antoine GUILLOT, Ingénieur de Recherche de 2<sup>nde</sup> classe au CNRS et Monsieur Olivier CHARADE, Ingénieur de Recherche Hors Classe au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC191249DGDS.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 11/4/2022

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

